



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame HERMAL Marie-Christine demeurant Rue Joseph Mathieu 27 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Rue Joseph Mathieu, 27 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section C n°271C2, 271B2.

Le projet consiste en la démolition et la reconstruction de deux annexes hors volumes chauffés, et présente les caractéristiques suivantes :

- Volume annexe en prolongation arrière du garage existant ($\pm 13\text{m}^2$ - matériaux : bardage en bois) ;
- Construction ouverte liaisonnant la maison avec le garage ($\pm 16\text{m}^2$) ;
- Volume secondaire prolongeant l'habitation à la place de l'ancienne véranda qui sera démolie ($\pm 14\text{m}^2$ - bardage bois et toiture plate).

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article D.IV.40 du Code du Développement territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet s'écarte des prescriptions suivantes du schéma d'orientation local :

- Débordement de la zone de construction ;
- Les annexes à usage d'habitation sont autorisées sur une largeur ne pouvant dépasser 3/5^{ème} de la largeur du bâtiment principal ;
- Les toitures devront être à versants inclinés de 30° à 45°.

Le dossier peut être consulté les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h 00 à 12 h 00 (dernier accueil à 11 h 45) à l'adresse suivante : place des Carmes, 2 à 1300 Wavre

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : Madame Hage), téléphone : 010/230.371, mail : urbanisme@wavre.be, dont les bureaux se trouvent place des Carmes, 2 à 1300 Wavre.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 4 au 18 novembre 2019 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 21 octobre 2019